PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026

A VILLEURBANNE,
Le 21 Septembre 2026,
A dix heures,

L'associé unique de la Société 3A BARDAGE, Société par actions simplifiée unipersonnelle, s'est réuni au siège social de la société sur convocation du président Mr Alfred QAFA, envoyée par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents.

Est présent :

- Mr Alfred QAFA titulaire de 1000 actions en pleine propriété,

L'associé présent dispose de 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social de la société.

Mr Alfred QAFA préside la séance en sa qualité de président de la société. Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose et met à la disposition de l'associé unique les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception
- Le texte du projet des résolutions

Le président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle l'ordre du jour :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour formalités

Première résolution :

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société qui devient :

« 20 RUE VELLIN DOMBES 69330 MEYZIEU »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée décide de modifier l'article suivant :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 20 RUE VELLIN DOMBES 69330 MEYZIEU

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture.

Le Président
Mr Alfred QAFA

Signé par Alfred QAFA
Le 26 sept. 2026

Signed with Universign
doc_5e3D
tx_wwrgYoMeDmq0